



FORMULAIRE POUR ADULTE VULNERABLE & MINEUR EN DANGER

Formulaire destiné aux professionnels



- Information préoccupante (*Indices de danger*)
- Signalement non urgent (*Danger avéré*)
- Signalement urgent (*Danger avéré & immédiat*)

Cet imprimé doit être adressé dans les conditions précisées à la **fiche réflexe**

- Pour les **INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES** uniquement à la Cellule Signalement de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) – Immeuble Te Hotu, rue du Prince Hinoï, Papeete – BP 1707 – Tél 40 46 59 15 – 40 46 58 36 – Fax 40 46 58 80 – E-mail secretariat.signalement@solidarite.gov.pf
- Pour les **SIGNALEMENTS NON URGENTS** au **Procureur de la République** – Par courrier postal au Procureur de la République, Tribunal de Première Instance -BP 101-98713 Papeete et à la **DSFE – Cellule Signalement** – Immeuble Te Hotu, rue du Prince Hinoï – PAPEETE – BP 1707
- Pour les **SIGNALEMENTS URGENTS** au **Procureur de la République** – Permanence du Parquet- Tel : 40-41-56-54 (heures ouvrables)- 87-77-77-52 (en dehors des heures ouvrables) + Dans tous les cas -E-mail : permanence.pr.tpi-papeete@justice.fr **et** en copie SYSTEMATIQUEMENT à la cellule Signalement de la **DSFE** secretariat.signalement@solidarite.gov.pf

Données concernant le signalant

Nom, prénom du signalantDate

FonctionTélEmail

Vos données personnelles sont collectées par la DSFE. Pour connaître vos droits « informatique et libertés » vous pouvez consulter le site internet de la DSFE ou contacter secretariat@solidarite.gov.pf

Identité de la personne concernée (une fiche par personne)

<input type="checkbox"/> Mineur : <input type="checkbox"/> moins de 15 ans <input type="checkbox"/> moins de 18 ans <input type="checkbox"/> enceinte	<input type="checkbox"/> Majeur hors d'état de se protéger seul : <input type="checkbox"/> Personne porteuse d'un handicap <input type="checkbox"/> Personne ayant des troubles psychiatriques <input type="checkbox"/> Femme enceinte <input type="checkbox"/> Personne âgée <input type="checkbox"/> Personne sous emprise (<i>à préciser dans votre compte-rendu</i>)	<input type="checkbox"/> Autre :
---	--	---

NOM :		Prénom :
Genre :	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Date & lieu de naissance
Adresse :		Commune :
		Tél :
Si mineur : Classe		Établissement scolaire
Mesure de protection judiciaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nature de la mesure :

Situation familiale

- Célibataire
- Pacsé(e)
- Veuf (ve)
- Vit maritalement
- Marié(e)
- Autres
- Concubinage
- Divorcé(e)

S'il s'agit d'un mineur

REFERENTS PARENTAUX	PERE	MERE	TUTEUR OU AUTRE
NOM :			
NOM de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :			
DN :			
Lien avec l'enfant :			
Adresse :			
Commune			
Profession :			
Téléphone :			

Données générales sur le mineur concerné

L'enfant vit :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avec ses deux parents | <input type="checkbox"/> Avec sa mère dans une famille recomposée |
| <input type="checkbox"/> Avec sa mère seule | <input type="checkbox"/> Avec son père dans une famille recomposée |
| <input type="checkbox"/> Avec son père seul | <input type="checkbox"/> Avec un autre membre de sa famille |
| <input type="checkbox"/> En famille d'accueil | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> En établissement | |

Existence d'un signalement ou d'une information préoccupante antérieure :

- Concernant le mineur : Non Ne sait pas
- Concernant la fratrie : Oui Non Ne sait pas

(si oui, merci de le préciser dans le compte rendu)

Motifs de l'information préoccupante ou du signalement

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Violences physiques | <input type="checkbox"/> Mise en danger de lui-même et des autres |
| <input type="checkbox"/> Violences sexuelles | <input type="checkbox"/> Délinquance, incivilité |
| <input type="checkbox"/> Violences psychologiques et/ou verbales | <input type="checkbox"/> Conduites addictives (Alcool, Paka, Ice ...) |
| <input type="checkbox"/> Violences économiques | <input type="checkbox"/> Absentéisme scolaire, déscolarisation |
| <input type="checkbox"/> Délaissement | <input type="checkbox"/> Maltraitements médicamenteux (non-respect des doses prescrites...) |
| <input type="checkbox"/> Privation de soins et/ou d'aliments | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Conflits familiaux | |
| <input type="checkbox"/> Errance, fugues | |

Auteurs principaux présumés

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Père | <input type="checkbox"/> Ami de l'enfant, autre mineur |
| <input type="checkbox"/> Mère | <input type="checkbox"/> Professionnel d'une institution |
| <input type="checkbox"/> Beaux-parents | <input type="checkbox"/> Personne inconnue |
| <input type="checkbox"/> Conjoint/concubin/pacsé | <input type="checkbox"/> Descendants |
| <input type="checkbox"/> Fratrie | <input type="checkbox"/> Autres |

L'auteur présumé vit dans le même domicile que la personne concernée par l'information :

- Oui Non Ne sait pas

La personne concernée a déjà été suivie par un service médico-social :

- Oui Non Ne sait pas

Si oui lequel

- Certificat Médical ou état descriptif des lésions: Oui (*à joindre, le cas échéant*) Non

FICHE REFLEXE SIGNALEMENTS ET INFORMATION PREOCCUPANTE POUR LES MINEURS ET LES MAJEURS VULNERABLES

Cette fiche doit être transmise **Y COMPRIS lorsque la personne NE souhaite PAS révéler les faits** et ce, dès lors qu'elle est :

- Mineure
- Majeure mais vulnérable (C'est à dire hors d'état d'assurer elle-même sa protection en raison d'une pathologie, d'une fragilité physique ou psychologique, d'une situation d'emprise, peu importe qu'elle bénéficie d'une mesure de protection)

Le Signalement URGENT concerne les situations de danger **avéré ET immédiat c'est à dire une situation d'URGENCE**:

Vous êtes un professionnel, avez constaté ou avez eu connaissance dans l'exercice de vos fonctions de privations ou de sévices physiques, sexuels ou psychologiques infligées à un mineur ou un majeur vulnérable, vous avez **L'OBLIGATION DE SIGNALER**, la loi vous impose la **REVELATION DU SECRET** (Article 226-14 du Code pénal) ; si l'auteur présumé vit avec la victime ou si les faits sont susceptibles de se reproduire dans un délai court vous devez signaler en URGENCE. (Bébé secoué, violences ou viols intra-familiaux, privation de soins pour une personne âgée vulnérable...).

Vous êtes un professionnel et sollicitez une Ordonnance de placement d'un mineur qui doit être protégé en dehors du domicile familial en urgence

Comment je signale en URGENCE ? Par mail ET par téléphone.

- J'adresse la fiche cochée « signalement URGENT » datée et signée avec tous les documents médico-sociaux utiles à la situation par mail à la permanence du Procureur de la République : permanence.pr.tpi-papeete@justice.fr ouvert 7jours/7 et 24H s/24
- En copie, à la Cellule signalement de la DSFE: secretariat.signalement@solidarite.gov.pf
- Je double cet envoi d'un appel téléphonique au magistrat de permanence du parquet de Papeete au 40-41-56-54 ou en dehors des heures ouvrables au 87-77-77-52

Le Procureur de la République accuse réception par mail de votre signalement et mentionnera le numéro d'enregistrement de ce document. **Ce numéro devra être utilisé pour toutes les autres correspondances à venir.**

Le Signalement NON URGENT concerne les situations de danger **avéré mais qui n'est pas imminent** :

Vous êtes un professionnel avez constaté ou avez eu connaissance dans l'exercice de vos fonctions de privations ou de sévices physiques, sexuels ou psychologiques infligées à un mineur ou un majeur vulnérable , vous avez l'OBLIGATION DE SIGNALER, la loi vous impose la REVELATION DU SECRET (Article 226-14 du Code pénal) ; si les faits sont anciens ou si la victime n'a plus de contact avec le mis en cause vous devez signaler ces faits en transmettant un courrier au Procureur de la République (ex: révélations de viols ou d'agressions sexuelles commis il y a plusieurs années, ou hors territoire, révélation de violences sans cohabitation ou lorsqu'il n'y a plus de contact...)

Comment je signale lorsqu'il n'y a pas d'urgence ? : Par courrier postal.

- J'adresse la fiche cochée « signalement NON URGENT» datée et signée avec tous les documents médico-sociaux utiles à la situation par courrier postal au Tribunal de Première Instance de Papeete – Le Procureur de la République - BP 101 - 98713 PAPEETE
- En copie, à la Cellule signalement de la Direction des Solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) – Cellule Signalement – Immeuble Te Hotu – Rue du Prince Hinoï – PAPEETE – BP 1707

L'information préoccupante concerne **les indices de danger NON AVERE** :

Vous êtes un professionnel et avez connaissance d'une situation susceptible de mettre en danger un mineur ou un majeur vulnérable.

Comment je transmets l'information préoccupante ?

- J'adresse la fiche cochée « information préoccupante » datée et signée par mail à la Cellule signalement : secretariat.signalement@solidarite.gov.pf , cette structure se chargera d'une enquête sociale approfondie.

A RETENIR

- ⇒ Gravité et Urgence de la situation d'un mineur ou d'un majeur hors d'état de se protéger : Signalement PAR MAIL et PAR TEL au Procureur et double à la Cellule signalements de la DSFE
- ⇒ Gravité mais niveau d'urgence faible d'un mineur ou d'un majeur hors d'état de se protéger : Signalement PAR COURRIER POSTAL au Procureur de la République et double à la Cellule signalements de la DSFE
- ⇒ Mineur ou majeur hors d'état de se protéger en risque de danger : Cellule signalements

Dérogação légale au secret médical : La Loi impose la révélation du secret médical lorsque la personne n'est pas en état de se protéger. Protection du médecin s'il se limite à signaler où à communiquer uniquement les faits et ce qu'il a constaté. Protection disciplinaire, civile et pénale si le médecin ou la personne soumise au secret signale ou informe en toute « bonne foi ».

	COUPON RETOUR – SUIVI SIGNALEMENT À joindre aux signalements non urgents transmis par Courrier	 MINISTÈRE DE LA JUSTICE
---	---	---

A COMPLETER PAR LE SIGNALANT	
NOM DU SIGNALANT	
Adresse où retourner le signalement	
Référence du signalement	

N° parquet :

Bien vouloir être informé que le présent signalement a fait l'objet des suites suivantes :

- Transmission à la DSFE pour évaluation (enquête sociale)
- Enquête pénale
- Classement sans suite
- Transmission au Juge des enfants
- Transmission au Juge des tutelles
- Autres :

Le :

Signature :